

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**du 27 février 2013**

Monsieur Johann Girard ouvre la séance en saluant les Membres du Conseil et la Municipalité, le public et les représentants de la presse.

La secrétaire procède à l'appel : 22 membres sont présents.

Excusés : Messieurs Nicolas Dousse, Willy Favre, Alexandre Maeder, Sylvain Patriarca, Pierre-Yves Rochat, Jean-David Rossier.

Absent-es : Madame Georgetta Rossier, Monsieur Lauris Loat

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et demande la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'Assemblée.

Le Président invite l'Assemblée à une minute de silence en mémoire de Monsieur Willy Joder, décédé le 21 février 2013.

Le Président indique que chacun a reçu le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2012 par courrier. Le procès-verbal est mis en discussion.

- A la page 69, le 5<sup>ème</sup> paragraphe est modifié comme suit : "Le Syndic informe l'Assemblée que le point d'impôt de la Commune de Lavigny est à CHF 30'000, soit **environ 1 point d'impôts**"

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2012 est accepté, tel que modifié, à l'unanimité.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Présentation de l'étude sur la rénovation des bâtiments communaux
2. Présentation du projet de modération pour la route de St.-Livres
3. Renseignements de la Municipalité.
4. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

## 1. PRESENTATION DE L'ETUDE SUR LA RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX.

Monsieur Christophe Hangartner, Municipal, informe que Messieurs Menthonnex et Naef, du bureau d'architecture "Trois Plus Architectes SA", sont venus présenter l'étude de faisabilité relative à la rénovation des bâtiments communaux, soit l'implantation de l'extension de l'école existante et élaboration de propositions sous formes d'esquisses (maisons villageoises et auberge) sur écran de projection.

- Implantation de l'extension de l'école existante : trois variantes sont proposées.
  - 1) Emplacement de l'actuelle garderie, ce projet de deux niveaux est une prolongation du plan de l'école existante. Entrée secondaire créée au nord pour permettre un accès direct aux salles de l'UAPE. Déplacement de la garderie actuelle, lieu à déterminer.
  - 2) Extension à l'est de l'école reliée par une passerelle à l'étage. Permet la création d'un plus grand nombre de salles de classes et la possibilité d'une extension avec l'implantation d'une troisième aile. Salles orientées vers l'ouest. Préau couvert pour l'UAPE en relation avec la cour extérieure. Déplacement de la garderie actuelle, lieu à déterminer.
  - 3) Création d'un préau entre la salle de sport et la nouvelle construction située au nord de l'école existante. L'extension, qui se développe sur deux niveaux (est-ouest), est reliée au bâtiment actuel par un sas au rez-de-chaussée. Permet de garder la garderie existante. Engendre remaniement du terrain de sport extérieur et la démolition de certains services dans l'école existante.
  
- Etude préliminaire pour l'Auberge communale / projet de transformation :
  - création d'un appartement traversant de 4 pièces dans les combles, en duplex.
  - extension pour l'auberge communale au 1<sup>er</sup> étage, dans le prolongement des chambres actuelle (4 chambres avec salle de bain privée, espace séjour qui s'ouvre sur une terrasse à l'arrière du bâtiment).

Estimation des coûts concernant l'Auberge (appartement de 4 pièces dans les combles ainsi qu'une extension au 1<sup>er</sup> étage pour l'auberge) : CHF 1'381'900 (+/- 20%)

- Etude préliminaire pour la réhabilitation de maisons villageoises : création de trois nouveaux logements familiaux en **conservant les murs et les façades existants**.
  - L'ancien volume de la dépendance et l'annexe adjacente sont regroupés pour la création d'un logement sur deux niveaux avec jardin privatif.
  - L'ancienne maison paysanne sera transformée en une habitation de 4 pièces avec jardin privatif et pergola ainsi que d'un logement à caractère contemporain type "loft" de 5,5 pièces.

Estimation des coûts : CHF 2'689'279

Comparatif des estimations d'ordre de grandeur des coûts entre réhabilitation ou construction nouvelle pour cet objet :

- Réhabilitation : CHF 2'581'932.10 (approximatif)
- Nouvelle construction : CHF 2'590'726.00 (approximatif)

Au vu de l'architecture des bâtiments et suite à l'étude de faisabilité, il n'est pas possible de faire des appartements à "loyers modérés".

Le Président remercie le bureau d'architectes et ouvre la discussion.

- Monsieur Rémy Wulliens précise qu'une UAPE est déjà existante et on parle d'en recréer une dans les nouveaux locaux. Question : est-ce que le petit bâtiment serait retransformé en garderie ?
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que non. A l'époque, ce local était destiné à être "un jardin d'enfant" à durée partielle. Il n'est pas adapté pour une UAPE avec zone pour les devoirs et autres. Si nous étions amenés à ouvrir plus de classes cela imposerait de penser à l'accueil parascolaire. Il est très difficile de réhabiliter ce pavillon qui a été construit dans un contexte très spécifique. Par contre, il pourrait être utilisé pour la partie de garde préscolaire ; le déplacer dans une autre partie du village.
- Monsieur Rémy Wulliens remarque concernant la "Maison des Jeunes" (maison paysanne,...) que dans les plans de construction les places de parc ne sont pas prévues. Le règlement stipule qu'il faut deux places de parc par logement. Est-ce que le parking communal deviendrait un parking privé ? Le molock disparaît également !
- Monsieur Claude Hangartner répond que ces questions seront discutées le moment venu en tenant compte du règlement communal. Pour l'instant, on est dans une étude de faisabilité.
- Monsieur Samuel Rossier demande :
  - quels sont les besoins en classe et comment le groupement scolaire prévoit l'avenir.
  - trouve regrettable que le projet ne pense pas aux "jeunes". Il n'est pas prévu d'appartements de deux à trois pièces à des prix abordables
- Le bureau d'architectes répond qu'ils sont liés par les murs existants, que des appartements de deux ou trois pièces prennent trop de place. Au vu de la volumétrie, il n'est pas possible de faire mieux. Deux côtés d'une des habitations et trois côtés de l'autre sont fermés par les murs, en conséquence des appartements seraient "borgnes" ; des murs et des poutres sont à respecter. Il n'est pas possible de rendre habitable deux niveaux.  
Tout démonter et faire autre chose... le village perd de son cachet. Et de toute façon le problème volumétrique et les murs borgnes restent.
- Monsieur Denis Delapierre demande ce qui a été prévu pour le local et le matériel des pompiers, matériel communal.
- Monsieur Christophe Hangartner, Municipal, répond que "ce n'est pas demain la veille" que l'on va partir dans un projet tel que présenté. Il rappelle qu'il s'agit actuellement d'une étude de faisabilité. Concernant la réorganisation des pompiers, on ne sait toujours pas ce qui en est...allons-nous gagner un local !
- Monsieur Christian Jan demande si le mandat donné au bureau d'architectes était uniquement orienté vers l'habitat et pas sociétés, commerces, locaux ? Il semblait qu'on avait pensé plus large.

- Monsieur Christophe Hangartner, Municipal, répond qu'effectivement cela a été pensé. Comme on s'est aperçu qu'il était impossible de faire un projet portant sur des loyers modérés, alors... un projet complet était difficile. On n'est pas plus sûr du développement commercial que de l'habitat.
- Le bureau d'architecte précise qu'il faut aussi penser aux nuisances. Et mixer dans une habitation villageoise des commerces et des appartements au-dessus, dont le locataire n'est pas l'artisan, peut présenter quelques problèmes de voisinage.
- Madame Ingrid Ciampi demande si l'Auberge de Lavigny a effectivement besoin d'une augmentation de nombre de chambre. A la place, ne pourrait-on faire un appartement ?
- Le bureau d'architecte répond que c'est possible. Il suffit de fermer la liaison avec l'Auberge communale. Le duplex reste et celui-ci serait un 3 ½ pièces au 1<sup>er</sup> étage
- Monsieur Christian Jan pose la question au bureau d'architecte concernant la "maison des Jeunes" si en la rasant et construisant l'équivalent à neuf (sans tenir compte de l'aspect esthétique dit "vieux village") quel serait le montant des travaux.
- Le bureau d'architecte répond qu'ils ont fait l'exercice et le résultat donne un montant identique. En sus, il y a perte de volume. Et la problématique des murs borgnes reste. Ceux-ci conditionnent énormément le projet.
- Monsieur Christophe Hangartner informe que suite à cette présentation et de la réflexion qui s'ensuit, le Conseil sera tenu informé de la prochaine étape. Il semble que toutes les idées ont été évoquées. Il espère que ces volumes ne resteront pas trop longtemps vides et il remercie Messieurs Menthonnex et Naef, du bureau d'architecture "Trois Plus Architectes SA" pour leur travail.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie la Municipalité et le bureau d'architectes. Il propose de passer au point suivant.

## **2. PRESENTATION DU PROJET DE MODERATION POUR LA ROUTE DE ST.-LIVRES**

Monsieur Gilles Sandoz, Municipal, présente le projet sur l'écran de projection (plans à la Maison de Commune).

Coût estimé du projet avant mise en soumission : CHF 1'000'000.00

La moitié du montant pour la réfection de la chaussée.

Le solde pour refaire la modulation, changement de l'îlot, éclairage public, et d'effectuer des travaux non liés à la route, soit d'installer le gaz pour tout le quartier se trouvant de l'autre côté du carrefour. Ceci évitera d'ouvrir la route que pour cet objet

Avancement du projet : - soumis à l'étude préalable et a reçu les accords des divers services de l'Etat.  
- prêt pour la mise à l'enquête et lancement des soumissions

Ensuite, la mise à l'enquête terminée et les soumissions rentrées, un document ad hoc sera présenté au Conseil.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Jacques Bocherens pose deux questions :
  - 1) Quelle différence entre "passage pour piétons"
  - 2) et "aide à la traversée"
- Monsieur Gilles Sandoz, Municipal, explique qu'il n'a aucune idée. Ce sont des choses acceptées par le Canton.  
Concernant la proposition d'un giratoire, au vu de sa taille pour ce type de route, cela donne un objet très grand et un prix beaucoup plus élevé.  
Monsieur Gilles Sandoz donne les explications en se référant au plan sur l'écran et réponds aux diverses questions.
- Monsieur Christian Jan demande si ces frais sont à la charge de la Commune ?
- Monsieur Gille Sandoz répond que le projet sera partagé en deux.  
La présentation se fera en deux éléments :
  1. modification du budget pour la partie entretien
  2. préavis pour la partie aménagement : tout pour la Commune
 La partie entretien peut passer dans les dépenses thématiques.

Comme cette partie est aussi utilisée par l'armée, celle-ci pourrait participer financièrement par l'apport d'une dizaine de milliers de francs.

La parole n'est plus demandée, le Président le remercie et propose de passer au point suivant.

### **3. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.**

- Le Syndic informe, en complément de ce que vient de dire M. Gilles Sandoz, que le giratoire à ce carrefour (Lavigny-St.-Livres) avait été refusé à une certaine époque par le Conseil communal ainsi que les modérations sur la RC30  
Concernant les chambres d'hôtel, il en manque et il y a de la demande dans la région.  
Pour ce qui concerne la déchetterie, le 20 mars 2013 est agendé une réunion entre Cosvegaz SA, Holdigaz SA et l'entreprise Germanier à la Commune de Lavigny afin de clarifier tous les points selon un "ordre de jour" (accès, état, coût,...), y compris le DDP
- Monsieur Christophe Hangartner fait observer que la salle a été équipée d'une installation qui doit être encore optimisée et que le matériel de projection est à disposition d'un Conseiller-ère.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, informe concernant les écoles, que l'automne prochain, suite aux modifications sur la loi scolaire, l'horaire des écoles enfantines change. Les parents seront informés par courriers.

La parole n'est plus demandée, le Président le remercie et propose de passer au point suivant.

**4. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.**

- Monsieur Jacques Bocherens rappelle la date de la sortie de l'Administration de Lavigny fixée le 22 juin. Un courrier pour inscription suit très prochainement et souhaite une réponse rapidement pour cause d'organisation et des réservations.
- Monsieur Rémy Châtelain remarque que trois projets ont été présentés et demande quelles sont les priorités par rapport à ceux-ci.
- Monsieur Christophe Hangartner, Municipal, répond que certainement pas l'école, le plus urgent est la "Maison des Jeunes". Mais il n'y a pas de priorité absolue.
- Monsieur Jörg Frischholz revient sur les problèmes rencontrés par des élèves lors de la prise des bus et en a informé la Municipalité par courrier.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que les problèmes ont été identifiés. L'ASAGIE a fait le nécessaire et remis à l'ordre les chauffeurs.
- Monsieur Laurent Bourgeois demande si la prise du bus de ligne par l'élève est tolérée.
- Monsieur Claude Philipona explique que la direction des établissements n'accepte pas les arrivées en retard dues aux transports. A sa connaissance, il n'y a pas d'interdiction formelle d'utiliser un bus scolaire ou un bus de ligne.
- Monsieur Bernard Rochat, Syndic, fait remarquer que les problèmes de bus scolaires et ce qui s'ensuit n'est pas un débat du ressort de la Commune. L'ASSAGIE est responsable de tout ce qui est scolaire inclus les transporteurs. La meilleure des choses est de prendre contact avec cette entité. La Commune ne peut pas faire grand-chose.

La parole n'étant plus demandée, le Président, remercie l'Assemblée et indique que la prochaine séance aura lieu le 1<sup>er</sup> mai 2013 à 20H15.

Il clôt la séance à 21H25

Le Président  
Johann Girard

La secrétaire  
Loredana Simone